

gance en établissant des nouveaux ministères et en permettant l'expansion de la fonction publique. Certains nouveaux ministères se sont adjoints un certain nombre de fonctionnaires d'anciens ministères, mais ces derniers ont débordé leurs anciens cadres. Je n'ai pas cherché tous les exemples où la loi de Parkinson s'applique au point où je suis convaincu que les Canadiens ont été bernés, mais je mentionnerai le ministère du Commerce qui devait perdre une partie de son personnel au profit du ministère de l'Industrie, le ministère du Commerce qui devait céder une partie de ses cadres au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les ministères du Commerce et du Travail sont aujourd'hui plus considérables que jamais.

Pour montrer que tout cela aboutit à une charge toujours plus lourde pour le contribuable canadien, je voudrais citer quelques chiffres. On avait prévu au total que les salaires et traitements civils pour 1966-1967 s'élevaient à 1,087 millions de dollars environ, et en réalité, ils se sont chiffrés à quelque 1,165 millions, soit à peu près 78 millions de plus que prévu. En 1966-1967, on a affecté à ce chapitre quelque 1,165 millions de dollars et en 1965-1966, le montant correspondant était de 1,018 millions de dollars et quelque; donc il y a eu en un an une augmentation de 146 millions de dollars. Les traitements et salaires civils prévus pour 1967-1968 s'élèvent à 1,307 millions de dollars. Comme je l'ai déjà dit, on a dépensé en fait 1,165 millions environ, pendant l'exercice 1966-1967, soit une augmentation de plus de 142 millions jusqu'ici. Je suppose que l'augmentation définitive par rapport à l'an dernier ne sera pas loin de 200 millions.

Pendant ces deux années, le montant total des salaires et traitements augmentera de quelque 350 millions et on compte 25,000 nouveaux employés. Beaucoup de fonctionnaires dévoués, évidemment, ont des salaires fort insuffisants mais à un moment donné il faut songer aux contribuables dont l'argent finance ces salaires et l'extraordinaire prolifération de fonctionnaires.

Je voudrais aussi parler des prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada. Ses dépenses ont dépassé 114 millions de dollars en 1966-1967. Elles ont dépassé 99 millions en 1965-1966; c'est une augmentation d'au-delà de 15 millions de dollars. Les prévisions pour 1967-1968 représentent quelque 144 millions. J'ai dit qu'en 1966-1967, les dépenses véritables se sont élevées à plus de 114 millions. L'augmentation prévue pour l'année financière en cours est donc de 29,476 millions de dollars pour la Société Radio-Canada. En deux ans ses dépenses augmenteraient de quelque 44,500 millions de dollars, soit 44.5 p. 100.

[L'hon. M. Monteith.]

Je ne suis pas des membres du Parlement qui, au cours des années, ont continuellement attaqué Radio-Canada. De fait j'ai été comptable à la Chambre de l'activité de cette Société pendant six mois environ, à titre de ministre suppléant, pendant la maladie de feu George Nowlan. Mais, où allons-nous, monsieur l'Orateur, je vous le demande? Le gouvernement se doit de modifier son attitude devant ces dépenses inconsidérées.

L'hon. M. Sharp: Le député permet-il que je lui pose une brève question?

L'hon. M. Monteith: Certes.

L'hon. M. Sharp: Je devrais être le dernier à m'opposer à un sermon sur les vertus de l'économie de la part des honorables vis-à-vis, mais je prie l'honorable député, aux fins du compte rendu, d'expliquer comment il estime que nos dépenses augmenteront de 20 p. 100 cette année. Je ne trouve rien qui puisse justifier le bien-fondé de son dire, ni dans le hansard ni dans mes paroles.

• (3.30 p.m.)

L'hon. M. Monteith: C'est le chiffre qui j'ai établi l'autre soir en faisant l'analyse comparative des prévisions de dépenses des années pertinentes. Je n'ai pas le Livre bleu sous la main, mais je l'apporterai et je prouverai volontiers l'exactitude de mes dires et les ferai consigner. Le budget des dépenses de cette année est de 20 p. 100 plus élevé que celui de l'an dernier.

Le troisième article sur lequel je trouve à redire, parmi bien d'autres que je citerais si j'en avais le temps, est l'allocation à la Compagnie des jeunes Canadiens. Cette entreprise relève du premier ministre lui-même, et je me suis laissé dire qu'il regrette de s'être embarqué dans cette galère. La première année, 1965-1966, les dépenses de la Compagnie se sont élevées à quelque \$45,000. En 1966-1967, elles ont atteint \$1,208,000. On propose maintenant d'y engouffrer pour 1967-1968 une somme de \$2,445,000. L'honorable vis-à-vis, je le sais, trouvera inutile de se préoccuper de 2.5 millions de dollars vu les dépenses totales du gouvernement actuel. Mais, après tout, il s'agit de l'argent des contribuables et l'on devrait considérer cette dépense aussi soigneusement que l'augmentation de 115 millions de dollars des dépenses du ministère de la Défense nationale.

Que reçoivent les Canadiens en retour de leur argent? Le directeur exécutif dit que le personnel compte environ 46 employés, dont 26 à Ottawa et le reste dans cinq bureaux régionaux. Le nombre de volontaires est bien loin d'atteindre les 2,500 prévus par le premier ministre, chiffre de pure fantaisie. D'après les derniers renseignements, il y au-